

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 MARS 2008  
A 20 HEURES 30**

L'an deux mil huit le quatorze mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de MAUVES – Ardèche – proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du dimanche neuf mars deux mil huit se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

- 1) M. CORDOLA Jean Louis ;
- 2) M. BULINGE Jean-Paul ;
- 3) M. CHAUSSENDE Eric ;
- 4) Mme DENIS Isabelle ;
- 5) M. FOUREY Yohann ;
- 6) M. FROISSARD Jacques ;
- 7) Mme GAUCHIER -THOMAS Josiane ;
- 8) M. MAISONNAT Pierre ;
- 9) M. MENEROUX Franck ;
- 10) M. NOGIER Thierry ;
- 11) Mme PEYROT Michèle ;
- 12) Mme PICARD- MAINDROT Véronique ;
- 13) M. RANCHET Jean-Claude ;
- 14) Mme REBOLLO Laurence ;
- 15) Mme ROMAIN Dominique.

Absent : Néant.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CORDOLA Jean-Louis, Maire qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

CORDOLA Jean-Louis ; BULINGE Jean-Paul ; CHAUSSENDE Eric ; DENIS Isabelle ; FOUREY Yohann ; FROISSARD Jacques ; GAUCHIER- THOMAS Josiane ; MAISONNAT Pierre ; MENEROUX Franck ; NOGIER Thierry ; PEYROT Michèle ; PICARD-MAINDROT Véronique ; RANCHET Jean-Claude ; REBOLLO Laurence ; ROMAIN Dominique dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur CORDOLA Jean-Louis, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur BULINGE Jean-Paul ;

Le scrutateur était Madame DENIS Isabelle

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122.4, L 2122.7 et L 2122.8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122.4 et L 2122.7 du Code général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 15  
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles  
L 65 et L 66 du Code électoral : \_\_\_\_\_ 1  
  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : \_\_\_\_\_ 14  
Majorité absolue \_\_\_\_\_ 8  
Ont Obtenu :  
Monsieur CORDOLA Jean-Louis 14 voix

**Monsieur CORDOLA Jean-Louis** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

**CREATION DE QUATRE POSTES D'ADJOINTS**

*Document déposé en Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône le 21 Mars 2008*

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.1 et L 2122.2 ;

Considérant les résultats des élections municipales en date du 9 mars 2008 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- DECIDE la création de quatre postes d'Adjoint
- PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

**Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur CORDOLA Jean-Louis élu Maire, à l'élection du premier Adjoint.**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : \_\_\_\_\_ 15  
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles  
L 65 et L 66 du Code électoral : \_\_\_\_\_ 1  
  
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : \_\_\_\_\_ 14  
Majorité absolue \_\_\_\_\_ 8  
Ont Obtenu :  
Monsieur BULINGE Jean-Paul 14 voix

**Monsieur BULINGE Jean-Paul** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

**Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : _____	15
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : _____	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : _____	14
Majorité absolue _____	8
Ont Obtenu :	
Monsieur CHAUSSENDE Eric	14 voix

**Monsieur CHAUSSENDE Eric** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

**Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint.**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : _____	15
A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral : _____	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés : _____	14
Majorité absolue _____	
Ont Obtenu :	
Madame ROMAIN Dominique	14 voix

**Madame ROMAIN Dominique** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

**Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint.**

**Premier tour de scrutin :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : _____	15
---	----

A déduire : les bulletins litigieux énumérés aux articles  
L 65 et L 66 du Code électoral : \_\_\_\_\_ 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : \_\_\_\_\_ 14

Majorité absolue \_\_\_\_\_ 8

Ont Obtenu :

Monsieur MAISONNAT Pierre ..... 14 voix

**Monsieur MAISONNAT Pierre** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

### **ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE**

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais au nom de la nouvelle équipe vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez témoignée.

Grâce à vos suffrages, le dimanche 9 mars, notre liste « Agir ensemble pour Mauves » est toute entière passée dès le premier tour, comme ce fut le cas en 2001.

Je voudrais aussi remercier l'équipe précédente, pour son sérieux, son intégrité tout au long de ces sept années passées ensemble.

Certes, il n'y avait qu'une liste et la victoire doit être modeste, mais derrière notre très bon bilan que personne ne conteste, il n'est pas facile de monter une liste d'opposition et il faut le reconnaître trouver une tête de liste est encore plus difficile car les responsabilités effraient et la sanction est immédiate auprès des électeurs insatisfaits (regardez mon score).

Donc, ne culpabilisons pas. Maintenant nous allons nous mettre au travail, de lourds chantiers nous attendent, ne perdons pas de temps.

Pour ma part en bon financier, je veillerais à gérer au mieux les deniers communaux, à défendre nos intérêts, à préserver notre identité et notre cadre de vie auquel nous sommes attachés.

Enfin, avant de terminer, si vous le permettez, je voudrais revenir sur le vote de dimanche. Savez-vous qu'il y a eu 113 candidatures déclarées, presque chaque famille était représentée Qui dit mieux !!!

Il faut arrêter ces excès, ces défoulements qui nuisent à la démocratie.

Nous avons la chance de nous exprimer par les urnes. Faisons-le dignement.

Voilà encore une fois, j'ai joué le moralisateur mais il fallait que je le dise.

Allez revenons à cette cérémonie qui officialise pour six années notre gestion communale, nous ferons en sorte de ne pas vous décevoir.

Et sans plus attendre, dans la bonne humeur, je vous invite à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35